

# Critères d'inscription

## **Vous souhaitez vous inscrire au Conservatoire de Mérignac.**

**Musique – Danse – Théâtre – Arts plastiques.**

Les réinscriptions se feront du 13 au 24 juin.

Les nouvelles inscriptions se déroulent du 29 juin au 13 juillet.

Elles sont validées par ordre d'arrivée.

N'étant pas prioritaires, les dossiers Hors Coursus (plus de 16 ans) ne seront étudiés qu'à partir du mois d'octobre.

**Tout dossier déposé hors délais ne sera pas étudié.**

### **EVEIL-INITIATION-DECOUVERTE \***

Les cours du cursus initiation sont dispensés par un binôme de professeurs pour une pédagogie en tronc commun MUSIQUE/DANSE.

⇒ Moyenne section : Eveil 1 - 45mn\*

⇒ Grande section : Eveil 2 – 1h\*

⇒ CP : Atelier Découverte : 1h30mn dans lequel l'enfant aura une demi-heure (1/2 heure) de découverte instrumentale et une heure (1 heure) de musique et danse.

⇒ CP : Danse Découverte : 1h\*.

Un rendez-vous pour validation de l'inscription est obligatoire (voir tableau des rendez-vous).

**\*Pour les horaires, voir les emplois du temps.**

## **MUSIQUE \***

L'inscription en cursus musique exige deux cours obligatoires :

- Formation musicale (1h et ¼ minimum selon le niveau) - collectif
- Instrument (30 mn minimum selon le niveau) - individuel

À partir d'un niveau défini par le professeur, une pratique collective (orchestre) est exigée et sera nécessaire pour présenter l'examen de fin de cycle.

L'inscription en chant lyrique n'est validée qu'après une audition obligatoire auprès du professeur.

## **DANSE \***

Inscription à partir de 8ans, trois cours de deux techniques différentes sont exigés :

- 2 cours d'une même technique entre Classique, Jazz ou Contemporain
- 1 cours dans une des deux autres techniques est fortement conseillé.

L'élève devra présenter un certificat médical de non-contre-indication avant de démarrer les cours.

## **THÉÂTRE \***

L'inscription est validée après un entretien avec le professeur.

Avec 3h de cours minimum par semaine, la classe de théâtre accueille les enfants à partir de 8 ans et se répartit comme suit :

### **Cycle 1**

**C1-1 (Cycle 1- 1<sup>ère</sup> année) :** 8 -10 ans (2 cours de 1h et ½)

**C1-2 (Cycle 1- 2<sup>ème</sup> année) :** 11-13 ans (2 cours de 2h)

### **Cycle 2**

C2-1 + C2-2 : 14-17 ans. 2 cours de 2h et ½)

### **Cycle 3 :**

C3-1+C3-2 : 18 ans et plus. (2 cours de 3h)

## **ARTS PLASTIQUES**

Les inscriptions en Arts plastiques sont admises à partir de 12 ans. Elles se font tout au cours de l'année en fonction des places disponibles.

## **FACTURATION**

Toute inscription au conservatoire validée sera facturée selon le quotient familial si on est méridional.

En cas d'absence de document permettant d'identifier le quotient familial (caf - avis d'impôt), le tarif maximum est appliqué.

La facturation est échelonnée sur neuf (9) mois et ne peut être interrompue en cours d'année sauf cas de force majeure (Déménagement – Hospitalisation...) dûment justifiée auprès de l'administration.

Une tarification forfaitaire selon la discipline est appliquée pour les habitants hors Méridon.

Toute absence doit être signalée au secrétariat du conservatoire (extrait du règlement intérieur).

Plusieurs absences non justifiées peuvent entraîner une désinscription pédagogique sans annuler la facturation.

## **PRÊT D'INSTRUMENT**

Le conservatoire de Méridon accorde un prêt gratuit des instruments aux élèves selon le quotient familial et des critères définis par l'administration. Cependant, la priorité est donnée aux élèves de 1<sup>ère</sup> année, ceux qui font une 1<sup>ère</sup> demande de prêt ou bien aux familles ayant les plus faibles quotients familiaux.

Une assurance devant couvrir l'instrument (en cas de casse) sera exigée avant sa remise. L'instrument devra être obligatoirement révisé avant son retour au conservatoire (sauf pour les percussions).

**\*Niveaux = C1-1 ➡ Cycle 1 – 1<sup>ère</sup> année.**

**C2-1 ➡ Cycle 2 – 1<sup>ère</sup> année.**